



Communauté de Communes
PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

REVUE DE PRESSE

INFORMATIONS DE LA CCPLL

Semaine du 08 Avril au 14 Avril 2024





Lalbenque. Des modifications au chantier des phosphatières



Lors de la séance plénière du 11 avril. Photo BG

Jeudi 11 avril à 14 h 30 avait lieu dans la salle Jean-Jacques Chapou, une séance plénière de la communauté de communes du Pays de Lalbenque/Limogne (CCPLL), présidée par Jean-Claude Sauvier. Beaucoup de chiffres figuraient à l'ordre du jour, avec l'examen des budgets.

Concernant le vote des taux des taxes directes locales 2024, une hausse de 2 % est proposée, augmentation rejetée par la majorité des élus. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est voté au taux de contribution fixé par le Sictom, soit 15,60 % (+1 %) ; votée (par obligation) avec une motion de contestation des élus.

Concernant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), son montant est pour 2024 de 35 000 €, identique à 2023.

Sont actés et votés l'examen du budget primitif 2024, le budget annexe assainissement non collectif, le compte de gestion 2023, et le vote du budget primitif 2024 ; le budget annexe zone activité économique.

Concernant le projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural (à Bach), l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 2 attribué à l'entreprise Banide est voté. L'offre de base était de 316 663 € HT avec une proposition d'une variante, pour changement de système de fondations et dalle basse, en moins-value pour un montant de 37 351 € HT, sous réserve de la nature du sous-sol qui serait découvert et du rapport du géotechnicien. Des semaines d'échanges ont permis de trouver la meilleure solution et la moins onéreuse : un avenant n° 1 au marché de travaux au lot n° 2, qui a pour objet le changement du système de fondations et dalle basse et prise en compte des cavités et toutes prescriptions du géotechnicien pour un montant de 39 046 € HT. Le nouveau total de travaux de base avec le PSE (isolation polystyrène expansé) est fixé à 413 154 € HT. La modification des effectifs a été actée.

Medialot

PARUTION 12 AVRIL 2024

<https://medialot.fr/saint-martin-labouval-appel-a-candidatures-pour-le-projet-de-mam/>



THIBAUT SOUPERBIE · SOCIÉTÉ · UNE

AVR 12 087
Saint-Martin-Labouval : Appel à candidatures pour le projet de MAM

Date limite du dépôt le 16 juin 2024 (2 réunions d'informations sont prévues).

Suite à différents échanges avec l'école de Tour-de-Faure et les habitants des communes du RPI (regroupement pédagogique intercommunal), l'ensemble des acteurs du territoire souhaite se mobiliser pour renforcer les modes de garde des enfants de 0-3 ans.

Ainsi, depuis 6 mois, les communes de Tour-de-Faure, Cénevières et Saint-Martin-Labouval, en collaboration avec la CAF, la PMI, la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne travaillent ensemble pour faire émerger une offre de garde de qualité pour les tout-petits. L'ancien cabinet médical de Saint-Martin-Labouval, vacant depuis quelques temps, va faire l'objet de modification et d'agrandissement dans le but d'accueillir une Maison d'assistantes maternelles (MAM). Une partie de l'espace public en face du bâtiment actuel, sera également aménagé, pour proposer un espace extérieur sécurisé d'environ 60 m². Ce local se situe au centre du village, dans un cadre calme et verdoyant. Il pourra accueillir de 6 à 8 enfants de 0 à 3 ans. Sur les conseils de la PMI et du Relais Petite Enfance (RPE), l'agencement du local de 60 m² se verra un endroit agréable et de qualité à la fois pour les enfants, les familles mais également pour les assistantes maternelles. Les communes ont également prévu le financement de l'équipement du local qui se fera en cohérence avec le projet d'accueil porté par les assistantes maternelles. Les travaux devraient débuter en 2025 pour prévoir une ouverture de la MAM en septembre 2025.

Une première réunion de présentation a eu lieu et un appel à candidatures est en cours pour trouver les assistant(e)s maternelles intéressé(e)s par ce projet (date limite du dépôt le 16 juin 2024)

2 nouvelles dates de réunions d'informations sont prévues le lundi 6 mai de 16 h à 18 h et le lundi 15 mai de 14h à 16h pour présenter le projet aux personnes souhaitant candidater comme assistant(e)s maternelles.

Les candidat(e)s peuvent être déjà agréé(e)s ou non. La commune de Saint-Martin ainsi que le Relais Petite Enfance géré par la Communauté de communes se proposent si besoin de mettre les candidat(e)s en relation et sont à la disposition des porteurs de projet pour répondre à toutes les questions à ce sujet.

> Plus d'infos sur le site de la mairie de Saint-Martin-Labouval et en contactant la responsable du Relais Petite Enfance Sophie Tourtellier au 06 02 02 70 14 ou par mail rpe@ccpll.fr